Le Plan bleu vert :
redonner le fleuve et la rivière aux citoyens

Avant même de penser au service public et à la politique, j'ai travaillé pendant plusieurs années à un projet audacieux pour permettre aux citoyens de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'avoir accès encore davantage aux berges de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent. Aujourd'hui, notre équipe d'élus est fière de proposer le premier Plan bleu vert de notre arrondissement ainsi que l'atelier de design qui va nous permettre de créer une plage publique sur le site de l'ancienne marina Beaudoin, un nouvel accès au fleuve qui va profiter à tous nos citoyens.

La mairesse de l'arrondissement,

Chantal Rouleau

« Le visage de Pointe-aux-Trembles va changer. On va avoir des ouvertures sur le fleuve, des parcs, des espaces verts, des pistes cyclables. Finalement, il va y avoir ce que moi, je n'ai pas connu. Mon enfance et mon adolescence sont marquées par Pointe-aux-Trembles. De savoir aujourd'hui qu'il y a des erreurs du passé qui vont être corrigées, que c'est beaucoup pensé en fonction des générations futures, ça m'a vraiment touché, cette nouvelle-là. Les gens vont pouvoir regarder le fleuve… et rêver, aussi. »

Richard Séguin, auteur-compositeur-interprète

POURQUOI UN PLAN BLEU VERT ?

- Pour créer des accès au fleuve et à la rivière pour les citoyens, à tous les 500 mètres de rive, et intégrer ces accès aux parcs, aux pistes cyclables et aux lieux importants de l'arrondissement.
- Pour s'assurer de saisir toutes les opportunités qui se présenteront d'ajouter, aux accès existants, de nouveaux accès aux rives des cours d'eau.
- Pour réaliser les aménagements les plus propices et les plus intéressants, en tenant compte des caractéristiques de chaque secteur et en respectant la réalité du milieu.
- Pour identifier et mettre en valeur les terrains situés en rive des cours d'eau et qui ont le plus intéressant potentiel écologique, récréatif, patrimonial, touristique et économique.

TOUT EN FAVORISANT :

- La pérennité et la conservation des milieux naturels.
- La satisfaction de plusieurs besoins des citoyens.
- Le partage de ces espaces en rive par les différents usagers.
- La sécurité des lieux d'accès au fleuve.
- La quiétude des citoyens riverains.
- L'apport économique de ces nouveaux développements.

PAR 27 ACTIONS CONCRÈTES :

5 actions du Plan bleu vert seront amorcées de façon prioritaire :

1. Le parc Ernest-Rouleau sera aménagé sur la rive de la rivière des Prairies, près de l'autoroute 25.
2. Le site situé sur la rivière des Prairies entre les 7625 et 7635 boulevard Gouin Est deviendra un site d'usage public, avec une signalisation adéquate et un premier aménagement.
3. Des pôles d'activités écologiques et récréatifs sur le fleuve Saint-Laurent dans la zone située entre la 31e Avenue et la 52e Avenue seront créés.
4. L'aménagement d'un nouveau parc et d'un accès public à l'eau sur le site de l'ancienne marina Beaudoin sera réalisé.
5. L'intégrité et la biodiversité des milieux naturels et des berges seront protégées en travaillant à l'éradication des plantes envahissantes qui s'y trouvent.

22 autres actions, à court, moyen et long terme, sont nommées au verso.

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Le Plan bleu vert :
22 autres actions à court, moyen et long terme

6. Aménager une vitrine sur la rivière au bout de la rue Delphis-Delorme.

7. Acquérir les propriétés situées aux 253 et 259, 100e Avenue pour agrandir le parc Médéric-Archambault et valoriser l'entrée de la Ville.

8. Acquérir des terrains en rive dans le prolongement du parc André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne vers l'est afin de consolider ce corridor et rejoindre un parc à valoriser situé derrière le 8355, boulevard Gouin Est.

9. Transformer en parc le terrain public situé entre le 9383 et le 9535, boulevard Gouin Est, près de la 54e Avenue, par une modification au règlement de zonage et un aménagement adéquat.

10. Développer des vitrines sur le fleuve en dégageant le bout de la rue Sainte-Anne et de la 8e ou de la 9e Avenue.

11. Compléter les aménagements du parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles pour en faire, entre autres, une halte maritime de la Route bleue du Grand Montréal.

12. Étudier la possibilité d'utiliser le quai permanent situé au bout du boulevard Saint-Jean-Baptiste à des fins récréotouristiques (navette fluviale).

13. Aménager une promenade publique à l'est de la Maison du citoyen.

14. Créer une percée visuelle (un belvédère) dans l'axe du boulevard du Tricentenaire prévu au plan particulier d'urbanisme.

15. Créer un parc en rive sur le terrain derrière le bâtiment de service appartenant à la Ville, à l'est de la marina Pointe-aux-Trembles.

16. Mettre en valeur les attraits de la batture de Pointe-aux-Trembles.

17. Aménager le bout des avenues 54, 55, 57 et 60 pour différents usages tels que la percée visuelle, l'interprétation, l'observation, la détente, la pêche, l'accès à l'eau ou tout autre usage de nature compatible avec les habitudes des citoyens et le profil du site.

18. Prolonger vers la 55e Avenue le corridor écologique et récréatif existant entre la 31e et la 52e Avenue.

19. Aménager le bout des avenues 79 et 80 pour différents usages tels que la percée visuelle, l'interprétation, l'observation, la détente, la pêche, l'accès à l'eau ou tout autre usage de nature compatible avec les habitudes des citoyens et le profil du site.

20. Prolonger le parc Pierre-Payet sur le terrain de la Ville jusqu'à la 79e Avenue.

21. Aménager le bout des avenues 64, 65, 66 et 67 pour différents usages tels que la percée visuelle, l'interprétation, l'observation, la détente, la pêche, l'accès à l'eau ou tout autre usage de nature compatible avec les habitudes des citoyens et le profil du site.

22. Créer un nouveau corridor riverain entre la 94e Avenue et le parc du Bout-de-l'Île.

23. Compléter le bouclage des infrastructures entre les 94e et la 96e Avenue.

24. Procéder à la dénomination du parc situé sur le site de l'ancienne marina Beaudoin.

25. Prévoir un budget d'acquisition et augmenter le budget d'entretien des parcs.

26. Faire l'acquisition de terrains en rive qui s'inscrivent dans la continuité des actions déjà ciblées, afin de pallier aux lacunes d'accès en rive ou pour compléter le réseau de parc en rive lorsque les opportunités se présenteront.

27. Prévoir la correction des émissaires pluviaux et ouvrages de débordements à risque de découvert dans les années à venir.

Percées visuelles de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mai 2013

Suivez-nous sur Facebook
facebook.com/rdp.pat

ville.montreal.qc.ca/rdp-pat